

## **MODIFICATIONS AU PLAN D'URBANISME – DOSSIER 1020812034**

### **EXTRAITS DU RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE (01-282)**

#### **POSSIBILITÉS DE REMPLACEMENT D'UN USAGE DÉROGATOIRE**

##### SOUS-SECTION 1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

(01-282) 685. Les possibilités de remplacement d'un usage dérogatoire décrites à la présente section s'appliquent pour les usages qui dérogent à la nature des usages autorisés dans un secteur.

##### SOUS-SECTION 2 SECTEUR OÙ EST AUTORISÉE UNE CATÉGORIE DE LA FAMILLE HABITATION

(01-282) 688. Dans un secteur où est autorisée, à un niveau donné, une catégorie de la famille habitation, un usage dérogatoire peut être remplacé, à ce niveau, par :

1° un usage de la famille habitation;

2° un usage de la catégorie C.1(1);

1° les usages spécifiques suivants :

1-épicerie

2-fleuriste

3-librairie (journaux)

4-objets d'artisanat, brocante

5-pharmacie

6-services personnels et domestiques;

2° les usages additionnels suivants :

7-atelier d'artiste et d'artisan

8-bureau

9-galerie d'art

10-services personnels et domestiques, sauf blanchisserie et buanderie automatique

11-soins personnels

3° dans un secteur où est autorisée la catégorie C.1(1), les usages suivants sont également autorisés :  
de la famille équipements collectifs et institutionnels:

a) garderie

b) bibliothèque.

3° un usage additionnel de la catégorie C.2, à l'exception d'une salle de billard;

31-atelier d'artiste et d'artisan

32-bureau

33-centre d'activités physiques

34-clinique médicale

35-école d'enseignement spécialisé

36-galerie d'art

37-hôtel

38-institution financière

39-laboratoire, sauf si dangereux ou nocif

40-*(salle de billard)*

41-services personnels et domestiques, sauf blanchisserie et buanderie automatique

42-studio de production

43-salon funéraire.

4° l'usage activité communautaire ou socioculturelle.